



N° 5059

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 février 2022.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*visant à inciter la France à créer une exposition universelle
du numérique et des nouvelles technologies,*

présentée par

M. Victor HABERT-DASSAULT,

député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis plus de 170 ans, les Expositions Universelles ont permis de présenter les plus grandes innovations qui ont façonné le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui.

1855, la machine à coudre de Singer avait été récompensée à Paris.

1876, le ketchup ou encore le téléphone ont été exhibés, à l'exposition universelle de Philadelphie.

1889, la Tour Eiffel a été dévoilée à l'Exposition universelle de Paris.

1904, la machine à rayon X a été présentée pour la première fois à Saint-Louis, toujours lors d'une exposition.

1976, le téléphone sans fil fait son apparition à l'exposition d'Osaka.

La télévision Ultra HD a été lancée à l'expo 2005 d'Aichi.

Déjà en 1978, au perchoir de l'Assemblée nationale, Marcel Dassault exhortait ses collègues de mener la France sur le chemin de l'exposition universelle : « Je suis un ingénieur. Je suis aussi un Français qui souhaite que son pays sorte au plus vite de la crise mondiale après avoir supprimé le chômage et reconquis sa prospérité. »

Éclairons-nous du passé pour préparer l'avenir !

Aujourd'hui, malgré ses talents, sa culture, ses infrastructures, son savoir-faire, la France manque cruellement de projets d'envergure qui soulèvent un élan d'enthousiasme partagé par l'ensemble de la population comme l'avaient été Le France, le TGV, le nucléaire, la DS de chez Citroën entre autres... Retrouvons notre fierté nationale autour des inventions, des innovations, des transformations qui inspireront le monde de demain.

Cette proposition de résolution mise sur le numérique et les nouvelles technologies qui sont au cœur de la révolution industrielle et l'évolution de nos modes de vie. Les changements qui se préparent seront aussi importants que l'accès à l'imprimerie, une des plus grosses évolutions de l'Humanité qui a permis la diffusion de l'information et de la culture.

Faire de la France l’initiatrice d’une exposition universelle du numérique et des nouvelles technologies,

– c’est mettre en place une dynamique incontestable qui bénéficiera au monde culturel, industriel et à la diplomatie,

– c’est mettre en avant un domaine où notre Nation souhaite garder la maîtrise de son destin.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ④ Considérant la nécessité de faire converger les esprits vers une dynamique qui bénéficiera au monde culturel, industriel, diplomatique grâce à ses répercussions mondiales ;
- ⑤ Considérant que les expositions universelles ont toujours été des facteurs d'innovations majeures ;
- ⑥ Considérant la volonté de la France de garantir sa souveraineté numérique ;
- ⑦ Encourage le Gouvernement à sensibiliser les citoyens, à promouvoir et à diffuser des pratiques exemplaires, à mener des études et des actions pédagogiques et responsables ;
- ⑧ Souligne que tous les secteurs d'activités sont concernés par ces évolutions technologiques et qu'il convient de les promouvoir, y compris dans le cadre du plan climat énergie ;
- ⑨ Invite le Gouvernement à créer et organiser une exposition universelle du numérique et des nouvelles technologies.